



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 18 mai 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 11 mai 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, ,
Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Manuel Pottier,
David Le Doussal, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet,
Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Christophe Couic, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec,
Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h,
Stéphane Guillevin, Yvette Bouguen,

Pouvoirs :

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Gildas Le Bozec a donné pouvoir à Pascale Douineau
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Cécile Peltier
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac
Serge Nilly. a donné pouvoir à Stéphane Guillevin

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Cindy Le Hen

Envoyé en préfecture le 23/05/2016

Reçu en préfecture le 23/05/2016

Affiché le

14. **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE ET LE COLLEGE JULES FERRY POUR LE PROJET DE « PARCOURS ARTS ET COURS »**

Exposé :

Le collège Jules Ferry et le Conservatoire de musique et de danse de Quimperlé souhaitent proposer un parcours de scolarisation en internat « Arts et Cours » de la 6^{ème} à la 3^{ème}, à des élèves qui suivent un cursus artistique exigeant en musique ou en danse un « parcours global d'études » au conservatoire.

Le parcours sera accessible sur concours d'entrée, avec un nombre de places limité en fonction de l'âge et de la pratique artistique des élèves.

L'objectif de ce projet est de permettre aux enfants de s'épanouir dans leur scolarité tout en s'impliquant dans une pratique artistique intense.

Afin de mettre en œuvre le projet, il est proposé la conclusion d'une convention de partenariat entre la Ville et le Collège Jules Ferry.

Cette convention prévoit les modalités pratiques d'accès et de scolarisation des élèves.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour le projet de « Parcours Arts et Cours ».

Avis favorable de la commission culture et patrimoine du 21 avril 2016

P.J. : projet de convention

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ



al